REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 05 NOVEMBRE 2020

<u>Présents</u>: Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Monsieur Florent TISSIER, Madame Nathalie BUCHILLET, Monsieur Fabrice PLANCHON, Madame Marie-Claire BERTHIER, Madame Annick BAILLY, Madame Annick LAPRAY, Monsieur Albert DESPINS, Monsieur Christophe BOYER, Madame Françoise BUCHILLET, Monsieur Vincent DUMOUX, Monsieur Patrick PROTHIAU, Monsieur Alain MALBEC, Monsieur Mickaël SARRAZIN.

Excusés:

Monsieur Benoît HUGUES qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERTRAND. Madame Marie-Claude RENAUD qui a donné pouvoir à Madame Annick LAPRAY. Monsieur David BORDES qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel REY.

Absents:

Néant

Secrétaire :

Madame Annick BAILLY

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 28 octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire le 5 novembre 2020, à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy (afin de respecter les mesures de distanciation demandées en cette période de crise sanitaire liée au Covid 19), sous la présidence de Monsieur Emmanuel REY, Maire.

La séance, compte-tenu des règles imposées par le confinement, s'est tenue à huis-clos.

Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 1er octobre 2020

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité.

Décision modificative pour la section investissement,

Afin de constater le déficit d'investissement chiffré à 178 342.60 euros sur le budget communal, il conviendrait de prendre la décision modificative suivante :

Section d'investissement - dépenses

- 001 Déficit d'investissement 178 342.60 €
- Opération 13 Bâtiments 46 342.60 €
- Opération 18 Lac du Rousset 50 000.00 €
- Opération 19 Cimetière 2 000.00 €
- Opération 11 Voirie 2 000.00 €

Section d'investissement – recettes

- 021 Virement de la section fonctionnement 78 000.00 €

Section de fonctionnement :

- 023 Virement à la section investissement 78 000.00 €
- 011 Charges à caractères générales 78 000.00 €

Le Conseil Municipal vote, pour cette décision modificative, à l'unanimité.

Monsieur le Maire signale qu'au regard des incertitudes planant sur l'octroi des dotations et subventions (notamment européennes) dans le contexte actuel de crise sanitaire et économique, il conviendra d'étaler le coût du projet de sentier autour du Lac du Rousset sur plusieurs exercices.

Redevances d'occupation du domaine public

Pour les ouvrages de télécommunication

Le Conseil Municipal fixe la redevance comme suit :

MARIZY

Artères en souterrain : $41.66 \in x$ 17.120 km = 713.22 euros Artères en aérien : $55.54 \in x$ 14.927 km = 829.05 euros Autres installations : $27.77 \in x$ 0.6 m² = 16.66 euros

Total pour Marizy de 1 558.93 euros

LE ROUSSET

Artères en souterrain : $41.66 \in x$ 14.333 km = 597.11 euros Artères en aérien : $55.54 \in x$ 9.738 km = 540.85 euros Autres installations : $27.77 \in x$ 0.8 m² = 22.22 euros

Total pour Le Rousset de 1 160.18 euros

Total: 2 719.11 euros

Pour le réseau électrique

Le Conseil Municipal établit cette redevance d'occupation du domaine public à 212 euros pour l'année 2020.

Bail avec de nouveaux locataires

- Logement communal Immeuble Picard :

Depuis le 1^{er} novembre 2020, le logement est loué à Madame Camille Besson et Monsieur Axel Bert. Ces derniers bénéficient d'un garant.

- Docteur Klohn:

Conformément à la demande du Conseil de l'Ordre des Médecins, un bail professionnel sur une durée de 6 ans a été rédigé.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, en plus du loyer mensuel établi à 100.00 euros, pour la perception d'un forfait correspondant aux charges (eau, électricité, chauffage) de 20.00 euros par mois.

Par ailleurs, Monsieur Benoît Hugues (assistant à la réunion en visioconférence) indique qu'un immeuble situé au Bourg de Marizy, comprenant au total cinq logements et un commerce (qui pourrait être à terme dédié au cabinet médical), est en vente au prix de 130 000.00 euros. L'idée serait de le proposer à l'OPAC. A cette fin, un rendez-vous sera pris avec un développeur financier de cet organisme.

Suite à la demande de Monsieur Despins, il est précisé que dans l'hypothèse où la gestion de cet immeuble intéresserait l'OPAC, une convention serait établie avec la commune. L'OPAC en serait propriétaire, entretiendrait le bâtiment et la commune serait consultée quant au choix des différents locataires.

Points sur les effectifs scolaires

Monsieur Fabrice Planchon expose que le conseil d'école s'est tenu le 2 novembre. Au cours de ce dernier, Madame Doucet, directrice de l'école, a présenté les effectifs. Ces derniers se chiffrent à 44 élèves répartis sur 3 classes. 45 élèves seraient prévus pour l'année scolaire à venir mais pour la rentrée 2022-2023, le départ de 10 élèves de CM2 est à prendre en considération; d'autant plus qu'ils risquent de ne pas être compensés par autant de nouvelles inscriptions.

Les déclarations de ces effectifs ont été faites auprès des services de l'Inspection Académique qui ne se prononceront sur le maintien ou non des classes qu'au cours du mois de janvier. Le Conseil Municipal est conscient qu'à l'avenir, si une classe venait à être fermée, le regroupement sur un seul site est à envisager.

Les questions de gestion des risques, plans de sécurité et d'évacuation ont été abordées. A ce titre, il a été répondu favorablement à des demandes matérielles en lien avec les impératifs anti-intrusions portant notamment par la pose de films occultants sur les fenêtres.

En raison du nouveau protocole sanitaire, un soin tout particulier est apporté à la désinfection des locaux, au respect de règles de distanciation, à la limitation du brassage des élèves ainsi qu'à la transition école/garderie.

Les enseignantes ont signalé que sont compromises en raison de ce nouveau confinement : la formation à la natation, les participations à des spectacles et l'organisation du repas de Noël.

L'achat de livres à destination des élèves est maintenu (coût : 7 € par élève).

Demande d'aide sociale

Une demande d'aide sociale, portant sur l'achat de fioul, a été déposée. Le Conseil Municipal, avec 14 voix contre et 5 pour, ne se prononce pas pour l'octroi de cette aide.

Questions et informations diverses

-Proposition de la société ESCOFI

Le Conseil Municipal oppose une fin de non-recevoir à une proposition de projet éolien sur la commune.

- Assurance pour l'ex-scierie Bonin

Monsieur le Maire rappelle que la signature de l'acte d'achat a eu lieu le 23 octobre dernier.

Groupama, assureur de la commune, a chiffré l'assurance de ce bâtiment avoisinant les 1 000 m² à 907.00 euros.

Monsieur David Bordes s'est vu confier ce dossier afin d'obtenir des propositions d'autres compagnies d'assurance. Des courriers ont donc été transmis à Groupama pour des suspensions à titre conservatoire pour avoir la possibilité de renégocier l'ensemble des contrats ; d'autant plus que le taux de sinistralité de la commune s'avère faible.

Il est signalé, par ailleurs, que :

- le bardage de ce bâtiment a débuté,
- il sera demandé des devis pour des portes,

- il s'avérerait intéressant d'installer à l'intérieur un container fermant à clés pouvant contenir tout le petit matériel ainsi que la pose d'une caméra de surveillance.
- la Société de Chasse de Marizy pourrait bénéficier d'une partie de ces bâtiments afin d'en faire son local de chasse. La mise à disposition pourrait lui être consentie moyennant la somme de 100.00 euros annuels avec gratuité pour la première année de location au regard des travaux qu'elle effectuera. Il lui sera demandé de se doter d'une assurance pour risques locatifs et de voir pour une entrée indépendante du local destiné au service technique de la commune.
- les agents municipaux sont chargés de superviser l'installation des compteurs d'eau et d'électricité.

Affouage

Les premières inscriptions pour la parcelle 20 aux Vernes Bredas parviennent en Mairie suite aux parutions de l'information correspondante dans les journaux locaux.

En fonction du nombre d'inscrits, la date limite fixée initialement au 15 novembre pourrait être repoussée.

- <u>Lettre de Monsieur Accary (en sa qualité de Président par intérim de la Communauté de Communes Le Grand Charolais) relative au soutien à apporter aux commerces dits « non essentiels »</u>

Monsieur Accary rappelle que la propagation du Covid a entrainé l'instauration d'un nouveau confinement pour la population mais aussi la fermeture de certains commerces de proximité dits « non essentiels ». Il signale que ceci concourt tant à une fréquentation accrue des grandes zones commerciales qu'à celle des sites internet appartenant souvent à de grands groupes internationaux contribuant peu à l'effort fiscal en France.

A la vue de ces éléments, il demande à Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances Publique, de réviser la position de l'Etat sur la liste des commerces qui ont été contraints à la fermeture administrative. Il souhaite également que chaque Préfet, sur avis des maires et en tenant compte de la situation sanitaire, dispose de la possibilité de déroger au niveau local à ces fermetures administratives.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, les termes de ce courrier.

- Soutien pour la voie ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA)

Monsieur le Maire rapporte que cette voie traverse la France de Nantes à Dijon et représente un véritable enjeu au niveau du fret national mais aussi européen. Il précise toutefois qu'afin qu'elle permette la circulation de trains lourds, des investissements sont à réaliser notamment au niveau de la mise au gabarit de certains ouvrages ainsi que l'électrification de certains tronçons dont celui de Nevers à Chagny.

Le Conseil Municipal apporte, à l'unanimité, son soutien à l'inscription de cette voie ferrée dans le plan de relance du fret ferroviaire au niveau national, bénéficie du contrat de plan Etat Région et dispose de crédits européens partant du principe que le ferroviaire peut permettre la réduction de la circulation des poids lourds.

Il est toutefois signalé qu'il est regrettable que le réseau ferroviaire ait été si malmené et qu'aujourd'hui il faille le relancer et le réhabiliter en dépensant des millions d'euros.

- Bulletin municipal

Monsieur Patrick Prothiau, en sa qualité de référent de la commission communication, est chargé d'organiser la réalisation du bulletin 2020.

- Repas des ainés

Le Conseil Municipal décide d'une date limite d'utilisation de bons d'achats à destination des 142 personnes âgées de 70 ans et plus de la commune. Cette dernière est fixée au 30 juin 2021.

- Divers

La réunion pour le sentier prévue le 19 novembre est annulée en raison des conditions sanitaires. Les projets de tracés seront donc transmis par l'Atelier du Gingko et vus lors d'un prochain Conseil Municipal.

Il s'avère que l'installation d'une seule caméra pour la station-service suffirait. L'entreprise en charge de sa mise en place établirait également le dossier de déclaration en Préfecture.

Pour les travaux de voirie financés par la commune, Monsieur Jean-Pierre Bertrand signale que les entreprises sollicitées pour l'établissement de devis n'ont pas encore toutes répondu.

Il signale, par ailleurs, qu'avec Monsieur Florent Tissier et Monsieur Neves (responsable du service voirie de la Communauté de Communes Le Grand Charolais), ils ont commencé d'étudier les travaux de voirie à entreprendre au titre de l'année 2021. Il rappelle que le budget alloué à la commune se chiffre aux environs des 100 000 euros.

Diverses demandes de pose de panneaux (tonnage limité, voie sans issue) seront étudiées.

Monsieur le Maire signale que des vols de matériel appartenant à la société SIVIGNON TP (en charge des travaux relevant du réseau d'eau au niveau des Tatins) ont été constatés et que la Gendarmerie de Saint Gengoux le National a été contactée à ce sujet.

Un rendez-vous aura lieu avec l'entreprise WALPI, le 18 novembre, pour les contrats relatifs aux différentes imprimantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 22.